



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO



## AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (Recrutement d'un spécialiste en communication WURI)

**PAYS : NIGERIA**

**NOM DU PROJET : PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI)**

**Numéro de subvention : D321-3W**

**Titre de la mission : Recrutement d'un spécialiste en communication WURI**

**Numéro de référence : NG-WURI - ECOWAS-499199-CS-INDV**

La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour des services de conseil. La durée du contrat est d'Un an renouvelable sous réserve de performances satisfaisantes et de disponibilité des fonds.

Les services de conseil (« les Services ») comprennent l'appui à l'Unité de mise en œuvre du projet (PIU) afin d'assurer la visibilité, la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaider pour accroître la visibilité du Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) auprès des partenaires, les médias et le public.

Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être consultés sur le site Web suivant : [https://www.ecowas.int/procurement/procurement\\_m/intellectual-services/](https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/)

La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels éligibles (ci-après les « consultants ») à manifester leur intérêt pour fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les qualifications et l'expérience pertinente des consultants doivent être justifiées par des documents tels **que des curricula vitae signés (avec références), des diplômes, des certificats de formation, des contrats, des certificats de bonne fin d'exécution, etc.** La Commission de la CEDEAO se réserve le droit de rejeter toute candidature qui ne serait pas accompagnée des pièces justificatives requises.

Les critères d'évaluation sont notamment les suivants :

- Licence en sciences sociales, relations publiques, communication de masse ou domaine connexe d'une université reconnue ;
- Un diplôme de maîtrise dans l'un des domaines énumérés ci-dessus constitue un avantage supplémentaire ;
- Cinq (5) années d'expérience en communication et/ou relations publiques, dont au moins 2 années d'expérience pertinente auprès d'une organisation internationale ;
- Connaissances en élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans de communication ;



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO



- Capacité à coordonner et à gérer des campagnes et des événements de communication complexes ;
- Capacité à conceptualiser et à contribuer à la conception de campagnes de communication ciblant des publics divers et multiculturels ;
- Posséder de l'expérience dans le développement, l'analyse et l'édition de contenu numérique ;
- Posséder de l'expérience en relations publiques et en gestion de l'information ;
- Connaissances avérées en communication et capacité à gérer diplomatiquement des situations sensibles avec des publics cibles et à cultiver des relations productives.
- Démontrer une maîtrise opérationnelle de l'informatique en utilisant des outils appropriés tels que Word, Power Point, les plateformes de médias sociaux, la navigation sur Internet, etc.
- La maîtrise de l'une des trois (3) langues de la CEDEAO est indispensable et la capacité d'articuler des messages et des idées complexes de manière claire, concise, créative et vivante est souhaitable.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs du FPI » Novembre 2020 de la Banque mondiale (« Règlement de passation des marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **méthode de sélection des consultants individuels** définie dans le Règlement sur les marchés de la Banque mondiale.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de services de **9h00 à 17h00, heure du Nigéria (GMT + 1)**.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant le **9 juillet 2025 à 12 heures, heure du Nigéria**.

**Note : Précisez le numéro de référence et l'intitulé du poste dans l'objet de candidature. Les résultats de l'évaluation ne seront notifiés qu'aux seuls candidats présélectionnés.**

Commission de la CEDEAO Abuja, Nigéria

A l'attention du Commissaire Affaires Economiques et Agriculture

E-mail: [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); et copie à: [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int); [ombacke@ecowas.int](mailto:ombacke@ecowas.int); [pbessi@ecowas.int](mailto:pbessi@ecowas.int); [asiaw-boateng@ecowas.int](mailto:asiaw-boateng@ecowas.int) ; [sabubakar-bello@ecowas.int](mailto:sabubakar-bello@ecowas.int) et [hdehardt-kaffils@ecowas.int](mailto:hdehardt-kaffils@ecowas.int)

**COMMISSION DE LA CEDEAO**